

L'Arafer, régulateur multimodal de transport

| Missions et chiffres clés 2017 |



L'Arafer est une autorité publique indépendante créée en 2009 sous le nom d'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) pour accompagner l'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire.

Ses missions ont été étendues en 2015 au tunnel sous la Manche, au transport interurbain par autocar et aux autoroutes sous concession, faisant de l'Arafer

un régulateur de transport multimodal.



Veiller au respect de la concurrence ferroviaire

Depuis sa création par la loi du 8 décembre 2009, l'Autorité accompagne le secteur ferroviaire dans son ouverture progressive à la concurrence. Elle garantit à tous les opérateurs un accès équitable au réseau ferré national et au tunnel sous la Manche.

L'Arafer garantit à toutes les entreprises ferroviaires un accès libre et équitable au réseau ferré et à ses installations de service :

- elle formule des avis sur les conditions d'accès aux infrastructures ferroviaires précisées dans le document de référence du réseau établi par SNCF Réseau (avis juridiquement contraignants sur les tarifs et avis consultatifs sur les conditions non tarifaires),
- elle contrôle les règles de séparation comptable des entreprises ferroviaires afin de garantir l'absence de discrimination, subvention croisée ou distorsion de concurrence,
- elle règle les différends entre entreprises ferroviaires, autorités organisatrices de transport et gestionnaires d'infrastructures,
- elle peut déclencher une procédure de sanction en cas de manquement aux règles d'accès ou d'utilisation du réseau ferré ou des installations de service. Cette procédure est mise en œuvre par une commission des sanctions indépendante du collège de l'Autorité.

Amende

jusqu'à

5 %

du chiffre
d'affaires annuel
de l'entreprise



29 300 km

de lignes dont 2 800 km de LGV

31 ans

Âge moyen des voies

(LGV : 19,4 ans)

5,7 Md€

Montant des redevances

perçues par SNCF Réseau
en 2016

3 000

gares et haltes ferroviaires

gérées par Gares & Connexions,
branche de SNCF Mobilités

29

entreprises ferroviaires

présentes sur le marché français,
dont 24 de fret, 4 de voyageurs
et 1 mixte (source IRG-Rail)

30 %

parts de marché

des opérateurs alternatifs
de fret en train-km en 2015
(source IRG-Rail)

L'Arafer contrôle la trajectoire financière de SNCF Réseau :

- avis sur le projet de budget annuel de SNCF Réseau,
- avis sur le projet de contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau,
- avis sur les subventions publiques accordées à SNCF Réseau pour les investissements de plus de 200 M€.

L'Arafer régule le transport ferroviaire international de voyageurs (cabotage)

Les dessertes intérieures en cabotage (arrêts en France dans le cadre d'une liaison ferroviaire internationale) sont soumises au contrôle de l'Arafer, sur saisine des autorités organisatrices de transport. En matière de cabotage, le régulateur doit s'assurer du caractère principalement international des nouvelles lignes ouvertes par les entreprises ferroviaires et évaluer leur impact économique sur les services publics conventionnés (TER, trains d'équilibre du territoire).

L'Arafer vérifie les conditions d'accès au tunnel sous la Manche

La régulation économique de la Liaison fixe transmanche (tunnel sous la Manche), jusqu'alors assurée par la Commission intergouvernementale, est réalisée par l'Arafer et son homologue britannique, l'Office of Rail & Road. Les deux régulateurs vérifient que le document de référence du réseau d'Eurotunnel ne contient pas de clauses discriminatoires et permet un accès libre et équitable à l'infrastructure ferroviaire transfrontalière.



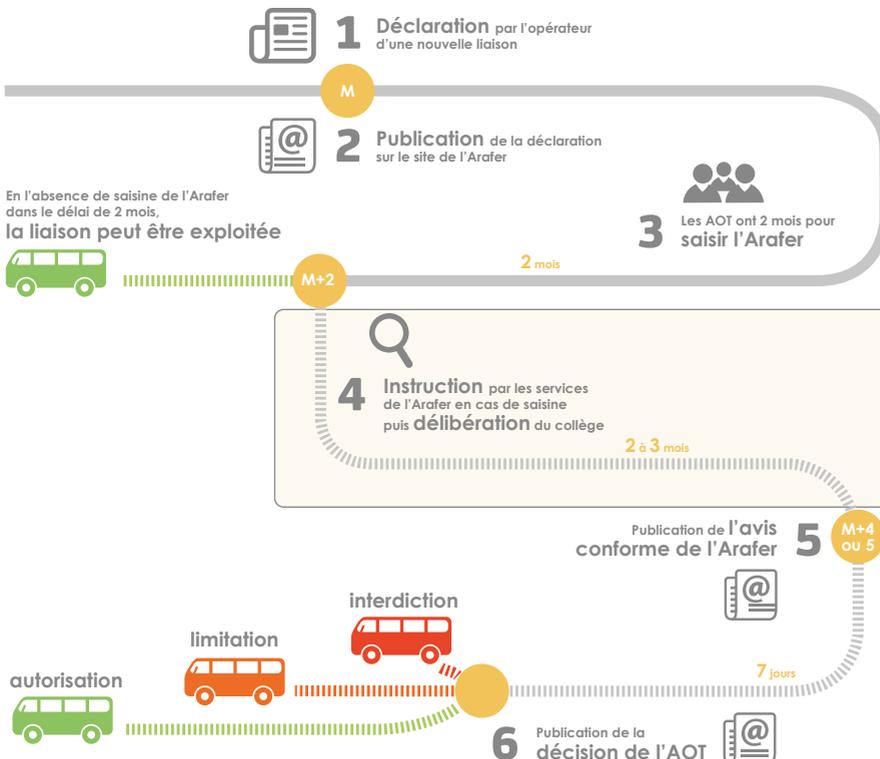
Réguler le marché des transports par autocar

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 libéralise le transport régulier interurbain de voyageurs par autocar.

Depuis le 15 octobre 2015, l'Arafer concourt au bon fonctionnement de ce nouveau marché et régule les liaisons de moins de 100 kilomètres :

- si elle est saisie par une autorité organisatrice de transport souhaitant limiter ou interdire l'ouverture d'une liaison régulière par autocar de moins de 100 km, l'Autorité analyse l'impact de ce nouveau service sur l'équilibre économique des services de transport conventionnés (TER, trains d'équilibre du territoire, lignes d'autocars départementales), et formule un avis juridiquement contraignant,
- elle veille au respect de conditions d'accès transparentes, objectives et équitables aux gares routières et, le cas échéant, règle les différends entre opérateurs de transport et gestionnaires des gares,
- elle procède au recueil des données du marché du transport par autocar afin de rendre compte de son évolution.

La procédure de régulation des liaisons régulières par autocar (≤ 100 km)



Source : Arafer

2016

171

liaisons de moins de 100 km déclarées à l'Arafer :

FlixBus (70), Eurolines (27), Starshipper (21), Autocars Faure (18), Frethelle (13), Ouibus (10), Trans-Alpes (4), Les cars Barbe (3), DMA Autocars (2), Escapad'Kreol (2), Perpicat (1)

93

saisines de l'Arafer par des autorités organisatrices de transport

985

liaisons commercialisées au 4^e trimestre 2016

180

villes desservies

6,1 millions

de passagers en 2016

4€ HT

aux 100 km : recette moyenne par passager (4,7€ HT au 4^e trimestre 2016)

83 M€

de chiffre d'affaires en 2016

5

opérateurs majeurs à l'ouverture du marché 3 à fin 2016 (Ouibus, Eurolines/Isilines, FlixBus)

2 082

emplois en équivalents temps plein dont 1 420 créés depuis l'ouverture du marché en août 2015

Top 10

des liaisons les plus empruntées en 2016 :

Lille-Paris, Lyon-Paris, Paris-Rouen, Paris-Toulouse, Paris-Strasbourg, Bordeaux-Paris, Nantes-Paris, Tours-Paris, Le Havre-Paris (en tenant compte des fréquentations dans les deux sens)



Contrôler les concessions d'autoroute, un nouveau rôle pour l'Arafer

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 confie à l'Arafer la mission d'assurer le suivi économique des concessions autoroutières et de contrôler les marchés.

Amende

jusqu'à
5 %
du chiffre
d'affaires annuel
de l'entreprise



Le suivi économique des concessions autoroutières

- L'Arafer est consultée sur tout nouveau projet de contrat de concession entre l'État et une société d'autoroute,
- L'Arafer est consultée sur tout projet d'avenant à un contrat de concession dès lors qu'il a une incidence sur les tarifs de péages ou sur la durée de la concession. Elle analyse la justification des hausses tarifaires et/ou de l'allongement de la durée de la concession,
- L'Arafer publie un rapport annuel sur le taux de rentabilité interne de chaque concession et, tous les 5 ans, un rapport sur l'économie générale des contrats de concession.

9 033 km
de réseau autoroutier concédé

9,4 Md€
chiffre d'affaires
des 17 concessionnaires
en 2015

17
concessionnaires,
18 concessions

Trafic
87,3 milliards de veh.km
en 2015

Tarifs
entre **6,9 c€/km** et **26,3 c€/km**
(A86 Duplex tunnel : 51,3 c€/km)

Le contrôle des procédures de passation des marchés

L'Arafer veille à l'exercice d'une concurrence effective et loyale lors de la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et des contrats d'exploitation des installations annexes (restaurants, stations de distribution de carburant) :

- elle formule des avis juridiquement contraignants sur la composition des commissions des marchés,
- elle publie un rapport annuel sur l'attribution des marchés et leur exécution,
- elle est habilitée à engager les recours nécessaires devant le juge en cas d'irrégularités.



Réseau autoroutier concédé

Source : Asfa

— Autoroutes non concédées

— Routes de type autoroutier

Autoroutes et ouvrages en service au 31.12.2016

Notre organisation

L'Arafer comprend un collège et une commission des sanctions.

Le **collège** définit les grandes orientations, adopte les avis et les décisions – à l'exception des décisions de sanction – qui fondent l'action générale de l'Autorité. Ses décisions et avis relèvent du contrôle du Conseil d'État, à l'exception des décisions de règlement de différend, soumises au contrôle de la cour d'appel de Paris.

Les **7 membres** du collège non révocables et dont le mandat de 6 ans n'est pas renouvelable, ne peuvent détenir d'intérêts dans une entreprise des secteurs régulés par l'Arafer, ni délibérer dans une affaire dans laquelle ils ont eu un intérêt au cours des trois précédentes années. La charte de déontologie, adoptée en 2015, s'applique aux membres du collège.

La **commission des sanctions** se prononce sur saisine du collège, et peut sanctionner des entreprises régulées pour manquement à leurs obligations au terme d'une procédure contradictoire.

Elle est composée de 3 membres issus du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes.

Les services d'instruction

Placés sous la direction du secrétaire général, les services d'instruction sont organisés en unités sectorielles (direction du transport ferroviaire, direction du transport routier de voyageurs et des autoroutes) et en unités transversales (direction des affaires juridiques, direction des affaires financières, observatoire des marchés et département des affaires internationales). La direction des affaires générales assure le support du fonctionnement de l'Arafer.

Budget 2017

11 M€



pour les trois secteurs
sous le contrôle de l'Arafer

Qui compose le collège ?

Le collège compte

7 membres

2

membres à temps plein

Le président nommé par le chef de l'État, la vice-présidente nommée par le président de l'Assemblée nationale.

5

membres vacataires

Nommés par le Gouvernement ou le Parlement.

Nos moyens

L'Arafer dispose d'une autonomie financière. Ses ressources proviennent de prélèvements annuels sur :

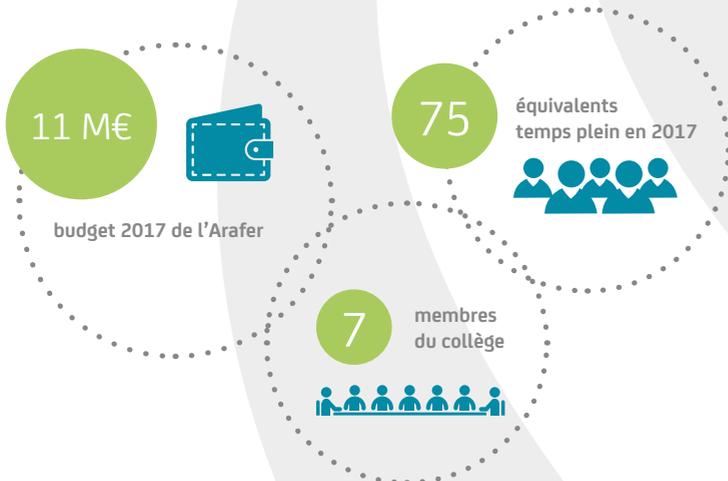
- les redevances d'utilisation du réseau ferré national versées par les entreprises ferroviaires à SNCF Réseau : plafonnées à **8,3 M€**
- les titres de transport vendus aux passagers des autocars pour les dessertes régulières interurbaines : plafonnés à **1,1 M€**
- le chiffre d'affaires des concessionnaires d'autoroute : plafonné à **2,6 M€**

Repères

Les dates à retenir



Les chiffres clés



Retrouvez-nous sur arafer.fr